



*Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique
de
Saint-Étienne-des-Grès*

**COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
Procès-Verbal adopté le 18 septembre 2018**

Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès se sont réunis le 12 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Saint-Étienne-Des-Grès à 19h

Étaient présents :

Thierry Archambault-Laliberté, Conseil régional de l'environnement Mauricie
Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX
Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès
Stéphane Lemire, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Étaient Absents :

Michel Bourassa, MRC de Maskinongé
Véronique Dugré, Groupe Place du moulin

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance.

Invités : Stéphane Comtois de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) ainsi que Julie Bourassa responsable de l'environnement à la RGMRM.

1. Mot de bienvenue

Ouverture de la réunion à 19h par le président.

2. Présentation des nouveaux membres

Le président souhaite la bienvenue à Stéphane Lemire, directeur par intérim en remplacement de Daniel Pépin et à madame Julie Bourassa, observatrice.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Stéphane Lemire et appuyé par Thierry Archambault-Laliberté d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté par les membres.

4. Adoption du procès-verbal (PV) du 16 janvier 2018

Le président fait la lecture sommaire du PV. Tous les membres en ont déjà pris connaissance. Il est proposé par Marc Bastien, secondé par Réal Pellerin d'adopter le procès-verbal avec les modifications suivantes :

i. au point 6 préciser qu'il s'agit de la cellule 1.

Adopté par les membres.

4.1 Suivi du P.V. du 16 janvier (Cf Tableau en annexe)

5. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée séance tenante.

On mentionne les courriels reçus de madame Gamache et les documents déposés sur le site web.

6. Géométrie du lieu d'enfouissement

En 2019 les cellules 1 à 4 seront complétées. Le recouvrement de la cellule 1 a un peu de retard causé par la fonte des neiges tardive. Il y a une demande de règlement d'emprunt pour réaliser la cellule 5. Les travaux sont prévus à l'automne 2018.

7. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs

Depuis janvier 2018 la RGMRM a reçu 8 plaintes concernant le site LET de Saint-Étienne. Il y a eu un déplacement pour faire des vérifications pour les 8 cas, mais 2 seulement étaient en lien avec le site et/ou fondées. Le 22 mars les odeurs ont été causées par les vents et une difficulté de fonctionnement du système et le 10 avril le problème a été causé par un mauvais fonctionnement de la torchère.

Un membre se questionne sur l'évaluation d'une des plaintes classées non fondées dont il a été témoin.

8. Dépôt du registre des matières reçues

8.1 La demande d'autorisation à augmenter le tonnage à 200 000T a été refusée par le Ministère (MDDELCC).

8.2 Le rapport des matières reçues sera transmis aux membres par Stéphane Lemire dans les prochains jours.

8.3 On indique que les volumes se maintiennent, que la demande est comparable aux années précédentes en tenant compte du fait qu'il n'y a plus de matières en provenance de Thedford Mines. Il y a quand même une légère avance sur les prévisions de tonnages pour l'année 2018.

8.4 Une variation du tonnage est due au fait qu'en 2017 le site a reçu les débris des inondations et qu'il y a plus de matières qui sont récupérées par l'éco-centre.

8.5 Un membre demande à qui sont attribués les frais des matières envoyées à l'éco-centre. On répond qu'il n'y a pas de coûts spécifiques. Ceux-ci sont imputés au volume annuel.

9. Dépôt des avis de non-conformités

9.1 Le Ministère (MDDELCC) a été informé qu'à sa demande la tête du puits qui reçoit les biogaz a été retirée. Le puits d'observation qui avait été installé avait pour but de limiter les fuites du biogaz dans l'atmosphère.

10. Suivi environnemental

10.1. Système de captage des lixiviats

Les membres sont informés qu'un règlement d'emprunt permet d'accorder le contrat à GMP construction. Les travaux débuteront à la mi-août pour se terminer vers les mois de février ou de mars 2019. L'étude d'ingénierie est en cours

10.2. Recouvrement

Les travaux sur la face sud ont débuté. Il reste le sable et la terre à étendre.

10.3. Captage des biogaz

10.3.1 L'objectif est de contenir 100% du biogaz, mais dans les faits on évalue à 82% car il y a toujours des fuites. On ne prévoit pas d'augmentation d'émission, tout est brûlé à la torchère.

10.3.2 Actuellement l'ensemble du biogaz n'est pas valorisé. Les serres de tomates qui en utilisent une partie, ne prévoit pas d'expansion, au contraire.

10.3.3 Les membres discutent de la valorisation du biogaz, de l'obligation de capter, des pénalités financières, des crédits carbone et des ententes qui pourraient éventuellement se faire avec des entreprises.

10.4. Niveau de concentration de méthane

Pas de discussion sur ce point. L'hiver il n'y a pas d'émission de méthane.

11. Actualités régionales

11.1 Il y a des négociations avec d'autres régions, mais actuellement le site n'a pas la capacité d'accueillir toutes les demandes.

11.2 Il y a des développements dans la gestion des matières organiques. Les membres sont informés d'une alternative au bac brun proposé par une entreprise robotisée.

11.3 Les membres sont informés de l'ouverture d'un éco-centre à Saint-Paulin et d'une ouverture prochaine d'un éco-centre à Notre-Dame-de-Mont-Carmel.

11.4 Le rapport annuel de la RGMRM a été déposé. Les points à souligner :

- le problème de zinc est réglé;
- la valve du biogaz fuit, des réparations continues sont nécessaires;
- le traitement des eaux est stable

13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est fixée au 18 septembre à 19 h. à la salle multifonctionnelle. Marc Bastien fera la réservation.

14. Levée de la rencontre

Le président lève la séance à 20 h 00 sur proposition de Stéphane Lemire appuyé par Thierry Archambault-Laliberté.